

**Guide de renseignements  
aux associations régionales  
pour la sélection des méritants  
dans leur sport respectif**



**11 novembre 2017  
RIMOUSKI**

## ***Préambule***

Le Gala Méritas sportif est un événement annuel d'envergure régionale qui a pour but de promouvoir le sport amateur dans le Bas-Saint-Laurent en rendant hommage à l'excellence des ressources humaines de ce secteur d'activité.

L'URLS du Bas-Saint-Laurent en assume le leadership et la coordination.

**Le bon fonctionnement de cet événement implique également la contribution d'autres intervenants, dont les associations régionales. En effet, elles ont la responsabilité de soumettre les candidatures dans leur sport respectif pour chaque titre à l'enjeu et aussi de s'assurer de la présence des candidats lors du Gala Méritas sportif régional.**

À partir des choix des associations régionales, l'URLS met en place un comité de sélection, lequel a pour mandat de choisir les finalistes et les gagnants aux différents titres. Le comité de sélection fera son choix selon les données inscrites dans le cahier de candidature.

Aussi, dans des cas exceptionnels, l'URLS se réserve le droit de souligner d'une manière toute particulière des actions et des performances remarquables.

## **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

- 1. L'association régionale doit être opérante.** Dans certains cas, lorsqu'il n'y a pas de telle structure, nous pouvons accepter un répondant pour un sport, **pourvu qu'un réseau existe et que celui-ci ait informé tous les clubs ou toutes les équipes de la région.**
- 2. L'association doit être membre de l'URLS du Bas-Saint-Laurent.**
3. Les associations régionales qui veulent soumettre une demande au programme de subvention de base des associations régionales doivent soumettre **un minimum de 4 candidatures (excluant la candidature au titre d'athlète par excellence des Jeux du Québec)**. Si ce critère n'est pas respecté, l'association n'aura pas accès au programme.
- 4. Les candidates et candidats soumis devront être domiciliés ou faire partie d'un club de la région du Bas-Saint-Laurent. La majorité des membres du club et de l'équipe de l'année doivent être domiciliés au Bas-Saint-Laurent.**  
*Exception : puisque le programme des Jeux du Québec couvre la région de l'Est-du-Québec, des athlètes en provenance de la Gaspésie pourront être candidats dans la catégorie Athlète par excellence des Jeux du Québec.*
- 5. Les dossiers de mise en candidature** aux titres devront être remis au plus tard pour la date limite et être complétés à la satisfaction des responsables de la sélection. Veuillez tenir compte de la date limite selon votre saison d'activités. Il est important d'informer le candidat de sa mise en candidature par l'association régionale.
- 6. L'URLS ne sélectionnera pas les candidats pour l'association régionale.** Cette responsabilité appartient à la structure régionale.

## **LES GRANDS HONNEURS**

Lors de ce Gala Méritas sportif, les titres suivants seront en jeu :

- Athlète de niveau international
- Athlète de niveau national
- Athlète de niveau provincial
- Athlète de niveau régional
- Athlète par excellence des Jeux du Québec
- Entraîneur/entraîneuse de l'année
- Officiel/officielle de l'année
- Hommage bénévole
- Club de l'année
- Équipe de l'année
- Événement sportif de l'année

**Pour les titres réservés aux athlètes, l'association ou le répondant régional peut soumettre une candidature masculine et une candidature féminine. Selon le nombre de dossiers reçus par sexe, l'URLS déterminera si elle remet un prix pour le titre ou un par sexe.**

**Veillez prendre note que les athlètes en nomination pour le titre d'athlète par excellence des Jeux du Québec ne peuvent être en candidature dans un autre titre pour la même discipline.**

**L'URLS se réserve le droit d'honorer un athlète avec un handicap pour ses performances sportives lors de la dernière saison. Il n'y a pas d'ouverture de candidatures pour ce titre.**

- ***Vous trouverez une définition de chacun des titres dans le document « liste des candidatures ».***

<b>DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DE :</b>		
	<b><i>Disciplines d'hiver</i></b>	<b><i>Disciplines d'été</i></b>
Liste des candidatures	26 juillet 2017	1 <sup>er</sup> septembre 2017
Cahiers de candidature et photos	28 juillet 2017	8 septembre 2017

**Note :** Dans le cas où une compétition se déroule après la date limite, mais dans la saison en cours, vous devez remettre le dossier dans les délais et inscrire Résultats à venir dans la partie **Compétitions**.

**Vous devez envoyer les documents par courriel à :**

**joseelongchamps@urls-bsl.qc.ca**